

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 DECEMBRE 2025**

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie d'Eclaron en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le trois décembre deux mille vingt-cinq. Mentionnée au registre et affichée à la porte de la mairie le quatre décembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Jean-Yves Marin, Delphine Glowiak, Francis Gervaisot, Géraldine Vincenot, Ghislaine Delorme, Anne-Marie Steinbach, Annie Voinchet, Francine Pfluger, Bruno Jaquet, Mélanie Heilmer, Ludovic Front, Myriam Puissant, Mathieu Dhaine, Olivier Rimbert, Luc Hispart et Thomas Grosjean.

Delphine Glowiak est arrivée en cours de séance et n'a pas pris part au vote de la délibération 01.

Annie Voinchet est arrivée en cours de séance et n'a pas pris part au vote des délibérations 01 et 02.

Olivier Rimbert a donné pouvoir à Jean-Yves Marin, il est arrivé en cours de séance et n'a pas pris part aux votes des délibérations.

Laurette Ligier a donné pouvoir à Thomas Grosjean.

David Poulin a donné pouvoir à Mathieu Dhaine.

Absent :

Philippe Guillaume.

Mathieu Dhaine a été élu secrétaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12/11/2025 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N° 251209-01 : DECISION MODIFICATIVE – OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Vu les opérations de régularisation de l'actif à passer sur l'exercice 2025 du budget communal ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Opération/Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
2131	041	248 871,61 €	2135	041	248 871,61 €
2132	041	191 220,52 €	2135	041	191 220,52 €
TOTAL		440 092,13 €	TOTAL		440 092,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a autorisé les ouvertures de crédits ci-dessus.

N° 251209-02 : CREATION D'UN ESPACE CINERAIRE AVEC CAVURNES AU SOL AU CIMETIERE DE SAINTE-LIVIERE

Monsieur le Maire a fait un point sur la procédure de reprises de tombes abandonnées dans le cimetière de Sainte-Livière et sur le projet d'aménagement de cavurnes au sol dans l'espace cinéraire existant.

Plusieurs entreprises funéraires sont venues et des devis ont été transmis. Monsieur le Maire a proposé de retenir le mieux disant et de proposer ces places à 480 euros pour une durée de 50 ans pour harmoniser les tarifs des 3 columbariums avec Eclaron et Braucourt.

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, après débats, à l'unanimité, a approuvé le projet d'aménagement de l'espace cinéraire par la création de cavurnes au sol et son devis de 1 458.33 euros HT ; a décidé d'harmoniser les tarifs avec les columbariums d'Eclaron et de Braucourt à 480 euros la place.

N° 251209-03 : PROCEDURE DE REPRISES DE TOMBES ABANDONNEES AU CIMETIERE DE SAINTE-LIVIERE – TRAVAUX DE REPRISES ET CONSTRUCTION DE CAVEAUX - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire a fait un point sur la procédure de reprises de tombes abandonnées dans le cimetière de Sainte-Livièvre.

Plusieurs entreprises funéraires sont venues et des devis ont été transmis pour les travaux de fouilles et de construction d'un ossuaire, ainsi que la construction de 5 caveaux dont 2 simples et 3 doubles. Ainsi les places libérées seront vendues avec le caveau.

Monsieur le Maire a proposé de retenir le mieux disant et de proposer ces places à 1 250 euros pour un emplacement avec un caveau simple et 2 000 euros pour un emplacement avec caveau double (pour une durée de 50 ans).

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, après débats, à l'unanimité, a approuvé le projet de reprises de 6 concessions pour y fonder un ossuaire, 2 caveaux simples et 3 caveaux doubles pour un devis de 8 325.00 euros HT ; a décidé de fixer le tarif de ces emplacements à 1 250 euros pour un emplacement avec un caveau simple et 2 000 euros pour un emplacement avec caveau double (pour une durée de 50 ans).

N° 251209-04 : APPROBATION DE L'ENVELOPPE « MISE EN ACCESSIBILITE ET REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE ET CREATION D'UN COMMERCE » - ESTIMATION DES TRAVAUX

Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre par délibération en date du 4 juin 2025, Monsieur le Maire a fait un compte-rendu des études faites.

Un chiffrage estimatif a été réalisé par l'architecte :

- Partie logement : 340 392.60 euros HT (408 471.12 € TTC) ;
- Partie commerce : 265 830.00 euros HT (318 996.00 € TTC) ;
soit un total de 606 222.60 euros HT (727 467.12 € TTC).

Monsieur le Maire a proposé de valider cette enveloppe et de déposer les demandes de subventions dont un dossier Climaxion. La réalisation des travaux sera conditionnée par l'obtention des subventions.

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, après débats, à l'unanimité, a approuvé le chiffrage estimatif réalisé par l'architecte pour :

- Partie logement : 340 392.60 euros HT ;
- Partie commerce : 265 830.00 euros HT ; soit un total de 606 222.60 euros HT.

- a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions (ou leur mise à jour) auprès de l'Etat, la Région (Climaxion), le Conseil Départemental et le GIP.

N°251209-05 – complément de la délibération N° 241210-03 du 10/12/2024 : DECLASSEMENT DE VOIRIES PUBLIQUES ET PRIVEES ET CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE – MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal que plusieurs parcelles communales et privées ont été classées en voirie communale :

Parcelles appartenant à la commune :

Parcelle 182 ZD 12 « Entre les deux rivières » pour 3760 m²
Parcelle 182 AE 121 « rue Quartier de la Gare » pour 2213 m²
Parcelle 182 Z 571 « rue du Pavé » pour 6147 m²
Parcelle 182 ZI 18 « Bas de l'Onigel » pour 22590 m²
Parcelle 182 AA 77 « Bas de l'Onigel Est » pour 6069 m² (partie voirie à faire borner par un géomètre)
Parcelle 068 XD 71 « Etang des Pâquis Ouest » pour 365 m²
Parcelle 068 XD 43 « Etant de Pâquis Ouest » pour 4830 m² (partie desservant les habitations à faire borner par un géomètre)

Parcelles appartenant à des particuliers ou privés :

Parcelle 182 AB 191 « Derrière Clamart » pour 1376 m² appartenant à la société AZ IMMOBILIER
Parcelle 182 AB 16 « rue du Clos Bernard » pour 443 m² appartenant à M. MARIN Jean-Yves
Parcelle 182 AB 93 « lot Derrière Clamart » pour 853 m² appartenant à M. MARIN Jean-Yves

D'autres parcelles sont en cours de passage en voirie communale :

Parcelle 068 XC 25 « La Maladière » pour 2270 m² appartenant à ~~M. et Mme PREVOT Marcel~~ l'Association foncière de Braucourt (suite à une erreur du cadastre cette parcelle appartient à l'Association Foncière de Braucourt et non à M. et Mme PREVOT Marcel)

Parcelle 068 XD 39 « Mee Labru Est » pour 4500 m² appartenant à l'Association Foncière de Braucourt

Parcelle 950 YA 10 « Les Charnats Sud » pour 1470 m² appartenant à l'Association Foncière de Sainte-Livièvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- A pris acte de ces modifications ;
- A précisé que le classement et la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagés ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique ;
- A demandé le classement de ces chemins/parcelles dans les voies communales ;
- A nommé la 1^{ère} adjointe, Delphine Glowiaik, pour signer les formalités nécessaires, actes et pièces s'y rapportant.

N° 251209-06 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CATEGORIE C A 35/35 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CATEGORIE C A 28/35 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le Comité Social Territorial prévu le 27/01/2026 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial titulaire à temps complet suite à un départ en retraite le 07/01/2026 ;

Le Maire a proposé à l'assemblée :

- La suppression du poste d'adjoint technique territorial à 28/35 ;
- La création du poste permanent d'adjoint technique territorial à 35/35 ;
- La modification du tableau des emplois à compter du 01/02/2026.

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé de créer le poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35) ; a décidé de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35) ; a dit que le tableau des effectifs sera modifié pour tenir compte de ces modifications.

AFFAIRES DIVERSES

Site industriel : les travaux d'aménagements des réseaux (eau/assainissement/électricité/téléphone/gaine fibre/gaine éclairage public) pour desservir le côté Sud du site « Technipal » est en cours de chiffrage. Une 1^{ère} estimation a été faite à 170 000 euros HT. Une réunion est prévue avec le SDED sur place.

Réserve incendie Quartier de la Gare : les travaux sont en cours. Le projet sera subventionné.

Effacement ouvrage à Sainte-Livièvre : le géologue étudie les niveaux et la prévention du risque inondation. Une réunion publique est fixée en janvier à Sainte-Livièvre.

Vannage canal lieudit « la lune » : une des vannes du vannage entre le canal et la Blaise sous le pont en ferraille a été changée.

Sentier « boucles éclaronnaises » : le maître d'œuvre travaille sur l'appel d'offres. Les travaux préparatoires du pumptrack ont été réalisés.

Réhabilitation de la salle conviviale de Braucourt : les subventions devraient atteindre les 80%.

Gestion de l'aire de camping-cars : étude en cours pour confier la gestion à une société. Des travaux préalables seront nécessaires avant la signature d'une convention. L'enveloppe est estimée à 60 000 € HT pour la mise aux normes de la borne et des réseaux.

Un agrandissement pourra être envisagé si la commune dispose du foncier nécessaire.

Transfert Véolia à Suez au 01/01/2026 pour la gestion de l'eau potable à Sainte-Livièvre : une rencontre Suez-élus a eu lieu ce jour. Les compteurs seront progressivement équipés de têtes émettrices pour la télérègle. La mensualisation sera possible après réception de la 1^{ère} facture courant juillet 2026. Le prix de l'eau va baisser grâce à la mutualisation du service sur le territoire de l'agglo.

SMICTOM : les points d'apports volontaires des déchets papier (sacs bleus) sont en cours d'installation à côté des bennes à verres.

Une mise en service est prévue le 07/01/2026. Cette date sera ainsi la date de fin du ramassage des sacs bleus. Les calendriers seront distribués prochainement.

Des courriers postaux émis par le SMICTOM seront distribués.

Point sur les festivités :

La distribution du colis des aînés est fixée au 23/12/25 matin. Des volontaires sont désignés.

Le repas des aînés est prévu le 10/01/2026.

Le père-noël arrivera traditionnellement le 24/12/2025 à 17h30 avec distribution de bonbons, vin chaud et chocolat.

Le marché de noël s'est tenu le dimanche 7/12 à la salle des fêtes.

Le téléthon a été organisé à Sainte-Livièvre avec une marche et un concert de rock.

Une marche « les bonnets de l'espoir » est prévue le 14/12/25 organisée par les pompiers.

QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller demande le coût de la délégation à une entreprise privée de l'aire de camping-cars de Sainte-Livièvre ?

Monsieur le Maire répond que la répartition pourrait être 1/3 des encaissements pour le délégataire et 2/3 pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h